

LE QUÉBEC
SE MOBILISE
POUR LE
SALAIRE
MINIMUM
À 15\$
PAGE 4



ERIC DEMERS

**Manoeuvre
antisyndicale
à la Banque
Laurentienne**

PAGE 3



ERIC DEMERS

**Métier : physicien
en modélisation
et répondant
opérationnel**

PAGE 5

IRÉC

**Relancer les
domaines agricole
et forestier**

PAGE 10



Écrire, ça libère !

PAGE 12

RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC

Mission accomplie!



Après une lutte qui aura duré plus de huit ans et pour laquelle la FTQ a réussi à coaliser plus de cent organisations de la société civile, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a finalement annoncé il y a quelques semaines qu'il se rangeait du côté des futurs retraités en entérinant l'accord de Vancouver.

Bien qu'elle n'ait pas fait grand bruit, c'est une nouvelle qui mérite d'être soulignée et surtout d'être bien comprise, car elle aura un impact majeur sur le portefeuille et la qualité de vie à la retraite de la grande majorité des Québécois et des Québécoises.

Le Québec était, jusqu'à aujourd'hui, la seule province canadienne qui refusait d'augmenter le taux des prestations de retraite pour tous et toutes de 25% à 33,33%, comme prévu dans l'entente avec le fédéral et les autres provinces par ce qu'on a appelé l'accord de Vancouver.

« Il s'agit d'une victoire majeure pour les futurs retraités. En prenant cette décision, le gouvernement a finalement entendu raison et a décidé de ne pas pénaliser tous les travailleurs et travailleuses et de ne pas faire de ceux-ci les personnes retraitées les plus pauvres au Canada. C'est ce que nous revendiquons haut et fort et nous pouvons dire aujourd'hui : mission accomplie », s'est réjoui le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

Quand la mobilisation porte fruit

Ce pas important pour le bien-être collectif de la société québécoise est le résultat de pressions, de représentations et de négociations avec le gouvernement. C'est aussi la démonstration que la détermination et la mobilisation peuvent porter fruit et faire changer les choses. Au moment de mettre sous presse, la FTQ venait d'ailleurs de participer à la commission parlementaire sur le projet de loi n° 149 sur la bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ) afin de s'assurer que celui-ci reflète bien l'essentiel de l'annonce faite par le gouvernement le 2 novembre dernier.

PAGE 3

COP23

Québec fait fi du consensus scientifique

En septembre dernier, le nouveau ministre des Ressources naturelles, Pierre Moreau, annonçait son intention de déposer un projet de règlement permettant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu hydrique, ainsi qu'à proximité des résidences et des écoles. Rappelons que le gouvernement Couillard avait adopté, sous le bâillon, son impopulaire Loi sur les hydrocarbures malgré une opposition unanime des partis d'opposition et une importante mobilisation de la société civile.

PAGE 5

Former les leaders d'aujourd'hui et de demain

Mis sur pied en 1999, le Collège FTQ-Fonds est un instrument extraordinaire qui offre un lieu de formation et d'échanges visant à renforcer l'action syndicale dans les sections locales. Des conseillers et conseillères et des représentants et représentantes provenant de différents syndicats, secteurs d'activités et régions y ont été formés au fil des ans.

PAGE 7

Mettre fin aux abris fiscaux!

Une vidéo signée par Oxfam, diffusée sur Internet, dure seulement deux minutes quatorze secondes, mais vous frappe en pleine figure. Le message porte, car il montre de façon crue et brutale que le recours aux paradis fiscaux est un crime et qu'il a un impact bien concret sur la vie de millions de gens.

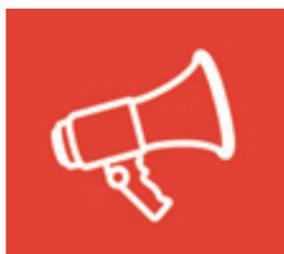
PAGE 7

35 ans

Ça se fête!

Délégués sociaux et déléguées sociales

PAGE 5



**Mettons le français
au travail!**

PAGE 10



**Le racisme,
c'est pas syndical**

PAGE 12

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Campagne publicitaire positive des chauffeurs, opérateurs et changeurs de la STM

La section locale 1983 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui représente, entre autres les chauffeurs d'autobus, les chauffeurs au transport adapté et les changeurs à la Société de transport de Montréal (STM), a lancé récemment une campagne de visibilité à l'intention du public et des usagers du transport en commun montréalais.

Ces 460 panneaux publicitaires visibles sur les autobus, dans les couloirs de certaines stations de métro et sur certains abribus, mettent en évidence de vrais employés de la STM.

Intitulés *Salut! On se ressemble, on est du même monde*, ces panneaux publicitaires présentent, sous un œil sympathique et dans leur grande diversité, ces employés de la STM qui sont en contact direct avec la clientèle. Ces publicités, qui visent à créer un lien de confiance et de proximité entre les usagers et ces employés qui sont à leur service jour, soir et nuit, connaissent jusqu'à maintenant beaucoup de succès.

« Nous avons décidé d'interpeller directement les usagers pour leur dire que nous sommes des gens comme eux et nous sommes à leur service. On espère que cette campagne aura comme effet que les usagers percevront d'une nouvelle façon nos chauffeurs d'autobus », de déclarer le président de la section locale 1983 du SCFP, Renato Carlone.

La campagne est aussi déclinée sur Facebook pour une durée de 15 semaines : <https://www.facebook.com/scfpquebec>.

À raison d'une semaine chacun, 15 employés de la STM seront mis en vedette et exprimeront pourquoi leur métier leur tient à cœur. Parmi ces raisons, on retrouve le souci d'assurer la sécurité des usagers; l'engagement dans un secteur-clé pour la protection de l'environnement et l'économie de demain; le plaisir d'être en contact constant avec le public et de recevoir des centaines de sourires. ■



SCFP

Salut!
On se ressemble,
on est du même monde.

Nouvelle direction au SQEES-298

Le Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298), affilié à la FTQ, a élu une nouvelle direction lors de son Congrès qui s'est tenu les 11, 12 et 13 octobre dernier.

C'est une première depuis 1946 dans l'histoire du SQEES-298 (FTQ) qu'une femme soit élue à la tête de l'organisation.

Un moment historique

« C'est un moment historique. C'est aujourd'hui, pour la première fois, trois femmes

qui sont à la tête du SQEES, a déclaré Sylvie Nelson, nouvellement élue à la présidence du syndicat. Je tiens à féliciter Lucie Thériault qui a été élue au poste de secrétaire générale et Marie-Anne Gilbert, au poste de vice-présidente service aux membres. Aussi, je félicite toutes les personnes élues aux différents postes de l'exécutif et aux trois postes de syndics. Ce Comité exécutif est à l'image diversifiée des membres du SQEES. »

« Je remercie toutes les personnes qui se sont présentées. Cette participation témoigne de la vitalité de notre organisation. J'en profite aussi pour remercier tous les membres pour votre confiance et soyez assurés que je vais mettre toute l'ardeur et l'énergie pour être à la hauteur de l'honneur que vous me faites », s'engage la consœur Nelson. ■



MAGALIE DAGENAIS

DÉBATS DES PARTIS D'OPPOSITION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MÉTALLOS

Interdiction des clauses « orphelin » et SST à l'honneur

Réunis l'instant d'un débat lors de l'assemblée annuelle des Métallos à Sherbrooke le 24 novembre, les trois partis d'opposition ont fait montre d'une belle unanimité dans leur volonté de légiférer pour interdire une fois pour toutes les clauses « orphelin », notamment dans les régimes d'assurances et de retraite.

Le PLQ brillait quant à lui par son absence, lui qui avait évoqué la même semaine la possibilité de les interdire... seulement si les autres provinces faisaient de même.

Si une loi n'est pas adoptée dans les prochains mois, le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée s'est engagé à ce que ce soit fait « dans les premiers 100 jours d'un gouvernement du PQ ».

Gabriel Nadeau-Dubois de Québec solidaire et Jean-François Roberge de la CAQ ont abondé dans le même sens, soulignant tous deux que leurs partis respectifs avaient déjà déposé un



DANIEL WALLETTTE

projet de loi privé en ce sens.

Les représentants des partis semblaient aussi très réceptifs à l'idée de moderniser la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Le PQ et Québec solidaire se sont engagés à ce que les mesures de prévention s'appliquent à l'ensemble des travailleurs, dans tous les secteurs, y compris celui de la construction. Les trois partis ont dit souhaiter moderniser la loi, notamment en matière de maladie professionnelle et de santé psychologique.

Le caquiste a été pris à partie lors de la période de question pour certaines positions de son parti lors des dernières élections, quant à l'instauration d'un vote obligatoire

d'accréditation syndicale ou la divulgation publique des états financiers des syndicats.

« Nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais il y a des points où nous pouvons nous entendre », a conclu en substance le député caquiste Jean-François Roberge.

Lors de l'assemblée, les délégués Métallos ont aussi discuté des enjeux en lien avec la renégociation de l'ALÉNA, dont dépendent plusieurs emplois dans le secteur manufacturier au Québec.

La relève syndicale a aussi figuré au cœur des échanges, entre autres lors d'une table ronde sur l'implication des jeunes au sein des syndicats locaux. ■

Fin de la grève chez CEZinc

Ça aura pris un peu plus de neuf mois de grève aux métallos de CEZinc à Salaberry-de-Valleyfield pour avoir gain de cause. Le régime de retraite est préservé, les grévistes peuvent enfin dire « mission accomplie ».

« Les membres rentrent la tête haute. Ils se sont battus fièrement pour préserver les conditions de retraite pour eux-mêmes, oui, mais aussi pour les prochaines générations. Le régime de retraite sort intact de l'aventure. Le mouvement syndical a le devoir de préserver de bonnes conditions pour les prochaines générations, c'est ce qu'ont fait les grévistes de

la CEZinc. Ils ont mené une guerre de principe », explique le représentant syndical Luc Julien, qui a souligné le travail exemplaire du comité de négociations et la solidarité sans faille dont ont fait preuve les 371 membres.

Une seule concession a été consentie dans les négociations, c'est l'aban-

don d'une surprime sur les vacances.

« Nous tenons à remercier l'ensemble du mouvement syndical qui a soutenu financièrement et moralement les grévistes. Les dons ont afflué de partout au Québec et au Canada, des Métallos mais aussi d'autres organisations syndicales. Cela a permis de mener la lutte jusqu'au bout », ajoute Luc Julien.

La présidente de la section locale 6486, Manon Castonguay a renchéri : « Merci à toutes les familles des grévistes : sans vous, cette lutte n'aurait pas été possible. Nous voulons aussi remercier les gens



JOCELYN DESJARDINS

de l'organisation des Métallos au Québec, à l'échelle du syndicat international, au sein d'IndustriALL et d'autres organisations syndicales comme le CFMEU australien qui ont permis la campagne mondiale. Et, par-dessus tout, les commerçants de la région de Salaberry-de-Valleyfield, les restaurateurs

et tous les citoyens de la région qui nous ont appuyés tout au long du conflit. Quand on se sent appuyé chaleureusement, ça fait toute une différence. »

Les 371 travailleurs avaient déclenché une grève le 12 février dernier et sont retournés au travail le 3 décembre. ■

LE MO
LE MONDE OUVRIER

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038

info@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédactrice en chef
Isabelle Gareau

Collaboration
Virginie Larivière (Collectif pour un Québec sans pauvreté); IREC; Clairandree Cauchy (MÉTALLOS); Lisa Djehahirdjian (SCFP); Benoît Hamilton (SQEES); Roxane Larouche (TUAC Québec); Réjean Bellemare, Denise Cameron, Rima Chaaban, Gilles Chapadeau, Karine Chouinard, Lise Côté, Eric Demers, Josée Daoust, Manon Fournier, Denise Gagnon, Gilles Grondin, Yuriko Hattori, Jean Laverdière, Nicole Leblanc, Dino Lemay, Patrick Rondeau, Catherine Veillette, Francine Vigeant, FTQ.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Anne Brissette, Fonds de solidarité FTQ, Catherine Veillette.

Photos
Clément Allard, Lucie Beaumont, Fabio Cabrera, Denise Cameron, Guy Champagne, Coop Belvédère, Magalie Dagenais, Eric Demers, Jocelyn Desjardins, Isabelle Gareau, Jean-François Grenon, Serge Jongué, Manon Leclerc, Dino Lemay, Daniel Mallette, Claude Maltais, Steeve Poulin, SCFP, Louise Tremblay, Nathalie Tremblay, TUAC Québec, Zone Image/Photo Michel Fortin, Jeff Schuhrke.

Abonnement et changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
37000 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleurs et travailleuses de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0700-8783

Coalition pour la culture et les médias

www.manifestepourlaculture.info

Plus d'une quarantaine d'organisations citoyennes ou actives dans le secteur de la culture ou des médias, dont la FTQ, se sont regroupées en septembre dernier afin de lancer une vaste coalition. L'idée générale est de faire valoir auprès des gouvernements des revendications précises pour promouvoir le rayonnement et la pérennité de notre culture dans cette ère numérique qui change les règles du jeu.

La Coalition pour la culture et les médias réclame notamment la continuité de l'intervention gouvernementale et du soutien de l'industrie culturelle et médiatique, de même que l'équité entre les entreprises

nationales et étrangères qui offrent des produits culturels en ligne aux Québécois et aux Québécoises.

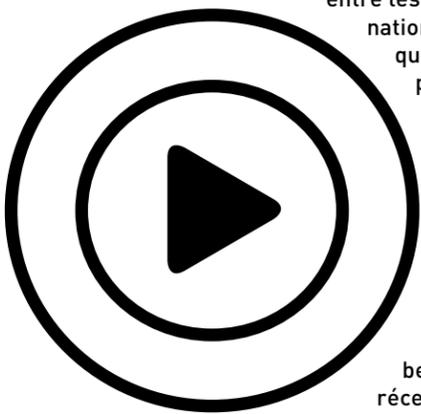
À ce propos, la question de la perception des taxes de vente ou non par Netflix a fait couler beaucoup d'encre récemment. Alors que le gouvernement du Québec

semble favorable à une telle perception, le gouvernement fédéral a répondu un non catégorique à cette idée. Et pourtant, comme le mentionne une recherche effectuée par la coalition, il n'y a que 3 pays, sur les 35 États membres de l'OCDE qui ne perçoivent pas de taxes de vente sur le cybercommerce. Le Canada est de ceux-ci, alors que le Royaume-Uni, la France, la Tanzanie, Taiwan ainsi que 24 États américains ont pris des mesures pour percevoir les taxes de vente sur les biens et services transigés sur Internet. On estime d'ailleurs que Netflix pourrait ainsi remettre au gouvernement fédéral et aux provinces quelque 52 millions de dollars par année et que Spotify, quant à lui, près de 10 millions.

En ce qui a trait aux questions de continuité et de soutien, la coalition poursuit ses travaux en vue des révisions prévues de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur la radiodiffusion, de la Loi sur les télécommunications et des politiques culturelles du Québec et du Canada.

Vous êtes donc invités, si ce n'est déjà fait, à signer la pétition en appui aux positions de la Coalition pour la culture et les médias sur le site Internet

www.manifestepourlaculture.info. ■



ERIC DEMERS

Manœuvre antisyndicale à la Banque Laurentienne

Depuis qu'elle a annoncé la fermeture et la fusion d'une cinquantaine de points de service, la direction de la Banque Laurentienne s'est engagée dans une véritable guérilla à l'endroit des travailleuses et travailleurs syndiqués.

Le 20 novembre dernier, la direction de la FTQ et du Syndicat des employées et employés et professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec), ainsi que plusieurs militants et militantes des syndicats affiliés à la FTQ se sont rendus devant le siège social de la banque dans le centre-ville de Montréal afin de démontrer leur solidarité avec leurs confrères et consœurs. Ils ont exhorté la Banque Laurentienne à mettre un terme à sa politique de peur et à la campagne de désyndicalisation qu'elle mène depuis plusieurs mois.

«Ce n'est pas par la menace ou l'intimidation que nous arriverons à négocier une nouvelle convention collective de travail. Notre syndicat est bien conscient que le monde de la finance est en transformation, mais

«LA SEULE BANQUE SYNDIQUÉE AU CANADA DOIT SE PRÉSENTER À LA TABLE DE NÉGOCIATION, DÉMONTRER SA BONNE FOI ET METTRE FIN À SES MENACES ET À L'INTIMIDATION.»

– Kateri Lefebvre, directrice exécutive du SEPB-Québec

c'est par le dialogue que nous arriverons à conclure une entente qui sera à la satisfaction de tous et de toutes. Quoi que fasse la direction actuelle, elle doit savoir que le syndicat n'est pas près de disparaître et nous avons bien l'intention de défendre sans compter les droits des travailleurs et travailleuses que nous représentons fièrement», a déclaré la directrice exécutive du SEPB-Québec, Kateri Lefebvre.

«Depuis l'annonce de la fermeture et de la fusion de ses succursales, la Banque Laurentienne s'est lancée dans une campagne d'intimidation à l'endroit de ses employés en leur demandant, par exemple, de signer des cartes de désyndicalisation. Le SEPB-Québec et la FTQ ne sont pas dupes de cette manœuvre réactionnaire», a pour sa part affirmé le confrère Boyer. ■

SUITE DE LA UNE / RRQ

Le gouvernement Couillard ne nous avait pas habitués à une telle écoute! Ce dénouement vient confirmer, si besoin était, que notre filet de sécurité sociale est le résultat d'une mobilisation constante des forces vives de la société civile. C'est dans cet état d'esprit que nous faisons campagne pour l'augmentation du salaire minimum à 15\$ l'heure. Il est permis d'espérer! ■

Pour une meilleure équité intergénérationnelle

Le ministre Leitão a retenu la proposition de la FTQ à l'effet de créer une deuxième caisse pleinement capitalisée à l'intérieur du RRQ. Le principe est simple : il faut avoir contribué dans cette nouvelle caisse pour bénéficier de l'augmentation des rentes, lesquelles ne seront plus financées par les plus jeunes au bénéfice des plus vieux.

Il s'agit d'un changement important qui vient garantir la pérennité d'un régime public absolument crucial pour la dignité de tous et toutes à l'âge de la retraite.

Pour tenir compte des capacités financières des employeurs et des employés, la hausse des cotisations se fera de façon graduelle sur sept ans. À terme, avec cette hausse de cotisation, les rentes versées par le RRQ auront augmenté d'entre 30% et 50%. Cela représente, par exemple, une rente annuelle de 13320\$ plutôt que de 10000\$ pour une personne salariée gagnant 40000\$ aujourd'hui. Tous ceux et celles qui contribuent au RRQ à compter de janvier 2019 auront droit à une augmentation à partir de 2026.

Dorénavant, un retraité de Regina et un retraité de Rimouski, qui ont gagné toute leur carrière 40000\$, recevront les mêmes prestations une fois à leur retraite, c'est-à-dire 13333\$ au lieu de 10000\$, soit une hausse de 33%.

Un projet de loi très attendu

Au moment de mettre sous presse, on apprenait que le projet de réforme de la Loi sur les normes du travail serait vraisemblablement présenté à l'Assemblée nationale au retour des Fêtes.

C'est un dossier que la FTQ suit de très près, notamment sur la question des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite, les assurances et les avantages sociaux. Fin novembre, la centrale a d'ailleurs vertement réagi aux propos du ministre des Transports, André Fortin, qui proposait que l'abolition des clauses de disparité de traitement entre en vigueur au moment où les autres provinces auront adopté une loi similaire. Une lettre ouverte signée par la FTQ a d'ailleurs été publiée à ce sujet (ftq.qc.ca/lettres-dopinion). La FTQ surveillera aussi de près ce qui sera mis en place concernant les agences de placement temporaire de la main-d'œuvre.

À suivre. ■

ÉDITORIAL



ISABELLE GARREAU

HARCÈLEMENT

À nous aussi d'y voir!

Le mouvement syndical se sent, à juste titre, interpellé par l'ampleur que prend le mouvement de dénonciations publiques contre le harcèlement. Ces prises de paroles courageuses nous rappellent que cette situation intolérable perdure depuis trop longtemps dans les milieux de travail et plus largement dans l'ensemble de la société.

Les milieux de travail sont le reflet de la société et ensemble, syndicats, patrons et gouvernements, nous avons le devoir de les rendre exempts de ce fléau qu'est le harcèlement psychologique, incluant le harcèlement sexuel.

Parce qu'ils sont ce qu'on pourrait appeler les «premiers répondants» au travail, plusieurs de nos syndicats affiliés ont déjà amorcé une démarche de concertation et d'actions dans leurs secteurs. En plus des mécanismes déjà inclus dans les conventions collectives, la FTQ et nombre de ses syndicats offrent des formations qui visent à outiller les responsables locaux pour qu'ils puissent connaître les dispositions du Code du travail, de la Loi sur les normes du travail et des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés visant à mettre en place des démarches syndicales pour régler les cas de harcèlement et pour les prévenir.

Un travail de sensibilisation est aussi à poursuivre et à intensifier. Nous devons tout mettre en œuvre afin de combattre ces violences, les prévenir, assurer la sécurité de chacune et de chacun et faire respecter les droits individuels et collectifs.

Il est de notre devoir d'être proactifs. Nous devons protéger nos membres et leur faire savoir que leur syndicat est là pour les défendre dans tous les aspects de leur vie au travail.

Parce que c'est aussi ça notre mission!

Solidairement,

Daniel Boyer

Le président, Daniel Boyer

Serge Cadieux

Le secrétaire général, Serge Cadieux



Journées d'actions pour un salaire minimum à 15\$ l'heure

Du 7 au 17 octobre dernier, la FTQ et ses conseils régionaux ont participé aux Journées d'actions pour un salaire minimum à 15\$ l'heure organisées par les campagnes unies pour la hausse du salaire minimum à 15\$ l'heure. Cette campagne s'inscrivait dans le cadre de la Journée mondiale pour le travail décent, soulignée annuellement le 7 octobre par la Confédération syndicale internationale (CSI). Rappelons que, pour la CSI, un travail décent est un emploi qui permet à toute personne de mener une vie digne répondant à ses besoins essentiels.

15 km pour le 15 \$



À Montréal, une marche de 15 kilomètres est partie du métro Lionel-Groulx dans le Sud-Ouest pour se terminer au parc Jarry. La population était invitée à se joindre à la marche en cours de route pour un trajet de 10 km ou de 5 km.

À la soupe pour un salaire minimum à 15\$ l'heure !



C'est sous un soleil radieux que le Conseil régional FTQ Outaouais a tenu une journée de sensibilisation. Soupe syndicale au menu et argumentaire pour les passants ont su solliciter de nombreux et enrichissants échanges. Le fameux questionnaire « 15 questions à 15 \$ » a volé la vedette. Un bel outil indispensable à la sensibilisation afin de faire réfléchir les plus sceptiques. Pour faire d'une pierre deux coups, le conseil a choisi de clôturer son activité de sensibilisation MINIMUM 15 \$ en livrant directement les surplus alimentaires au Gîte Ami.

EN 2016, 219 600 PERSONNES TRAVAILLAIENT AU SALAIRE MINIMUM. CONTRAIREMENT À LA CROYANCE POPULAIRE, 48 % DE CES PERSONNES N'ÉTAIENT PAS DES ÉTUDIANTS ET 59 % DES PERSONNES QUI TRAVAILLAIENT AU SALAIRE MINIMUM EN 2016 ÉTAIENT DES FEMMES. TOUJOURS EN 2016, AU QUÉBEC, PLUS DE 930 000 PERSONNES TRAVAILLAIENT À UN TAUX HORAIRE DE 15\$ L'HEURE OU MOINS.

Une grande coalition en Abitibi



L'ensemble des organisations syndicales, communautaires, associations étudiantes et groupes de femmes qui composent le Réseau de vigilance de l'Abitibi-Témiscamingue ont organisé une marche de 15 minutes dans les rues de Rouyn-Noranda. Partant de la Place de la citoyenneté et de la coopération, la marche s'est terminée devant le bureau du ministre et député libéral, Luc Blanchette.

On s'affiche dans la capitale



Une campagne publicitaire a été organisée dans les abris de la capitale.

Une activité symbolique à Saint-Jérôme



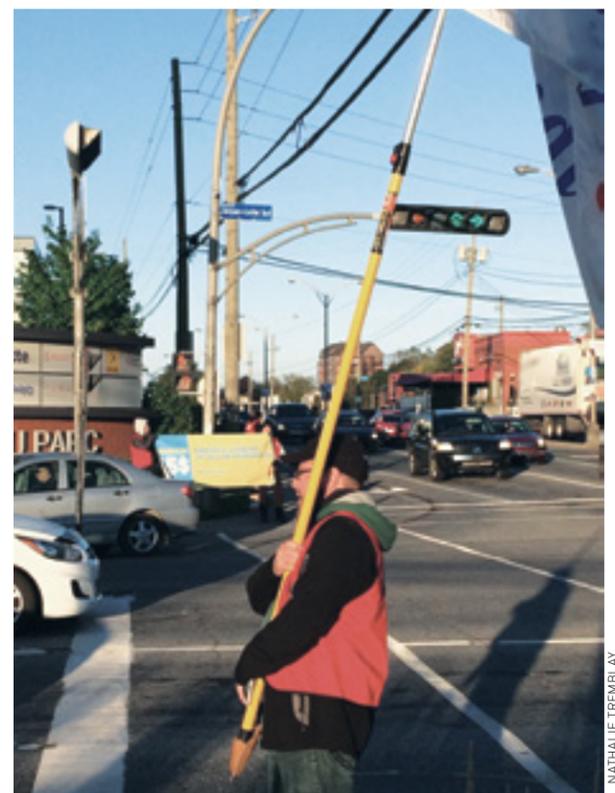
C'est devant la résidence Le Voilier, à Saint-Jérôme, où les employés syndiqués du SQEES-298 ont obtenu des gains importants qui les rapprochent de l'objectif de 15\$ l'heure, que le Conseil régional de Laurentides-Lanaudière a organisé une soupe populaire.

La FTQ de la région Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'invite dans la campagne électorale municipale



Le Conseil régional FTQ Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'est invité dans les campagnes électorales municipales de la région en demandant aux candidats qui se présentent au poste de maire de leur municipalité de se prononcer clairement en faveur d'une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure. Sur la photo : le président et le conseiller du conseil, Yanick Proulx et Alain Harrisson.

Tractage à Sherbrooke



Des militants et militantes du Conseil régional de l'Estrie ont profité de l'heure de pointe à l'angle des rues King et Jacques-Cartier à Sherbrooke pour distribuer des tracts et le jeu-questionnaire « 15 questions à 15 \$ ».

Depuis 2016, la FTQ fait campagne pour un salaire minimum à 15 \$ l'heure de façon à lutter contre les inégalités, à mieux répartir la richesse et à vivre décemment.

Participez au jeu-questionnaire sur le salaire minimum à l'adresse ftq.qc.ca/quiz-minimum15



Le Conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches a tenu une journée de sensibilisation lors de laquelle des militants et militantes de différents syndicats affiliés ont distribué des tracts au centre commercial Laurier Québec.

Kiosque d'information et soupe populaire à Trois-Rivières

Un kiosque d'information a été installé au parc Champlain, au centre-ville de Trois-Rivières, où a été distribuée de l'information pour sensibiliser la population. Une soupe était offerte pour réchauffer les passants!

Côte-Nord



C'est en intercentrale que le Conseil régional FTQ Côte-Nord a rencontré les étudiants et étudiantes du Cégep de Baie-Comeau pour échanger sur les enjeux du salaire minimum à 15 \$ l'heure.

LE TOUR DU MONDE... DE LA FTQ

Métier : physicien en modélisation et répondant opérationnel

Diplômé en mathématiques et en physique, Alain Malo est physicien en modélisation et répondant opérationnel au Centre météorologique canadien à Dorval depuis 15 ans. Ils sont plus de 200 à travailler dans cette véritable ruche de scientifiques à l'emploi d'Environnement et Changement climatique Canada. Alain travaille dans la Section de la réponse aux urgences environnementales composée de météorologues, physiciens, chimistes,

ingénieurs et informaticiens. Son travail consiste notamment à fournir, en temps réel, des prévisions de déplacement de polluants pouvant poser un risque ou une menace à l'environnement, à la santé humaine ou à l'aviation.

En plus de faire de la recherche et du développement, Alain répond à des urgences environnementales associées à des événements atmosphériques. « Ce qu'on fait dans l'équipe, c'est développer des outils de modélisation numérique pour prévoir le déplacement de polluants dans l'atmosphère et, à partir de ces prévisions, on diffuse l'information à nos différents partenaires. »

« C'est un travail passionnant qui comporte son lot de stress, car la rapidité et l'exactitude des réponses fournies ont des impacts majeurs sur la population. » À titre d'exemple, Alain explique que lors d'une éruption volcanique (même si ce volcan est à des milliers de kilomètres), on calcule le déplacement des cendres dans l'atmosphère, car celles-ci peuvent poser un danger pour les moteurs

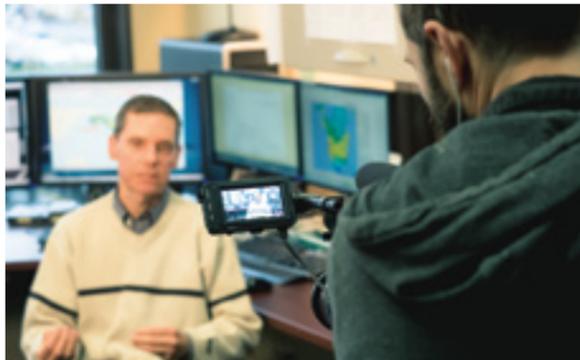
des avions. Une fois l'information transmise au secteur de l'aviation, des corridors aériens seront fermés ou non.

L'accident de Lac-Mégantic

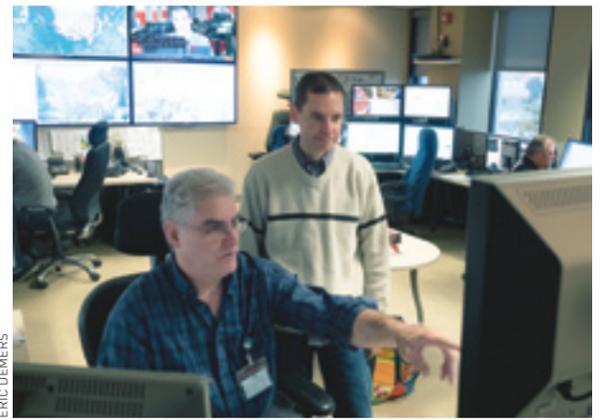
Ces incidents peuvent survenir n'importe où dans le monde. Près de chez nous, Alain a dû répondre en temps réel pendant la nuit lors de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic en 2013. « Nous avons fourni plusieurs simulations du déplacement du panache (une masse d'air se distinguant de l'air environnant par une température ou une composition très différente) et nous avons pu confirmer que celui-ci était transporté du côté américain. Les mesures nécessaires ont ensuite été mises en place avec nos partenaires de l'autre côté de la frontière. »

« JE SUIS UN PASSIONNÉ DE SCIENCE. JE VEUX TOUJOURS EN SAVOIR PLUS ET CE TRAVAIL NOUS PERMET DE TOUJOURS APPRENDRE ET DE TOUJOURS AVANCER. C'EST TRÈS STIMULANT ET VALORISANT. »

« ON RÉPOND À DES URGENCES ENVIRONNEMENTALES. CE SONT SOUVENT DES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS QUI POSENT DES DANGERS À COURT TERME, COMME DES INCENDIES INDUSTRIELS, DES ACCIDENTS NUCLÉAIRES, DES ÉRUPTIONS VOLCANIQUES OU D'AUTRES TYPES DE CATASTROPHES NATURELLES, COMME DES FEUX DE FORÊT. LE SERVICE OFFERT EST DISPONIBLE 24 HEURES SUR 24, 365 JOURS PAR ANNÉE. »



Les programmes informatiques avancés sur lesquels Alain travaille sont reliés à des superordinateurs qui permettent de solutionner ou de résoudre une foule d'équations mathématiques ou de concepts et de processus physiques.



Ici, on surveille des données et on émet les prévisions météorologiques pour l'ensemble du Canada.

Un travail très diversifié

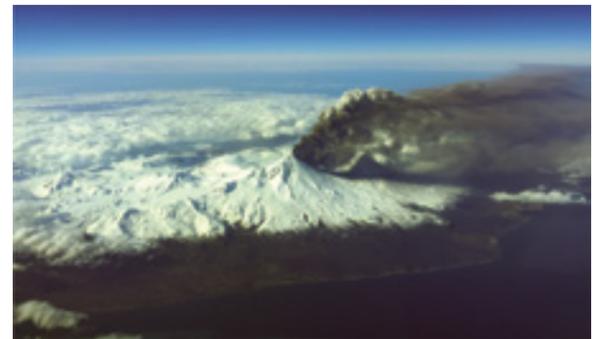
« On ne sait jamais à quoi va ressembler notre journée en arrivant au bureau. Il nous arrive environ une urgence environnementale par semaine, qui peut provenir des quatre coins du globe, mais qui a une incidence ici, sur le territoire canadien. »

Quand il ne répond pas aux urgences, Alain se

prépare en développant des modèles de transport et de dispersion des polluants. « On les raffine, on les teste, on les valide. C'est un aspect important du travail que l'on fait avec nos partenaires à travers le monde. »

Merci à Yvon Brodeur et Guillaume Marcotte de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) d'avoir rendu cette entrevue possible. ■

« ON DÉVELOPPE DES OUTILS DE MODÉLISATION POUR FAIRE LA PRÉVISION DU DÉPLACEMENT DE NUAGES DE POLLUANTS DANS L'ATMOSPHÈRE QUI PEUVENT POSER DES RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE, L'AVIATION OU L'ENVIRONNEMENT. »



DÉLÉGUÉS SOCIAUX ET DÉLÉGUÉES SOCIALES

35 ans, ça se fête!

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous invitons à la prochaine conférence nationale du réseau d'entraide syndicale des délégués sociaux et des déléguées sociales (DS) de la FTQ.

À l'aube du 35^e anniversaire du réseau, la conférence nationale du réseau d'entraide syndicale des DS de la FTQ sera un moment privilégié pour faire le point sur l'évolution du réseau comme sur les enjeux et les défis à venir.

Cette conférence permettra également de réfléchir sur les problématiques vécues dans les milieux de travail, d'échanger sur le soutien que l'on peut apporter aux membres, ainsi que de se ressourcer. Les thèmes de la légalisation du cannabis, des différentes toxicomanies et le travail, des ententes de dernière chance, de la détresse psychologique et de la performance au travail ne sont que quelques sujets parmi ceux qui seront abordés lors de ces deux journées.

Le réseau d'entraide syndicale est une des grandes réussites de la FTQ et nous avons à cœur de le soutenir et de poursuivre l'aventure.

C'est donc en grand nombre que nous vous attendons à cet événement, tant les délégués sociaux et déléguées sociales que les exécutifs et les militants et les militantes.

Quand : 14 et 15 février 2018

Où : Hôtel Sandman Longueuil, 999, rue de Sérigny, Longueuil (Québec) J4K 2T1

Comment s'inscrire : communiquez avec Manon Fournier (514 383-8039 ou mfournier@ftq.qc.ca) ou allez sur la page de l'événement : <https://ftq.qc.ca/35-ans-DS/>. ■

35 ans
Ça se fête!

COP23

Québec fait fi du consensus scientifique

SUITE DE LA PAGE 1

Sous prétexte que les profits serviront à financer une transition quelconque, le ministre Moreau plaide qu'il est nécessaire d'exploiter cette ressource. Pourtant, un fort consensus scientifique a exprimé haut et fort que 85% des hydrocarbures doivent rester sous terre si nous voulons avoir une chance d'atteindre les cibles de réduction des gaz à effet de serre telles qu'adoptées dans l'Accord de Paris.

Pourtant les chiffres parlent d'eux-mêmes : la terre s'est réchauffée d'environ 0,9 degré ces dernières années. L'Accord de Paris exhorte les états à mettre en place des mesures pour empêcher que ce réchauffement ne dépasse 2 degrés et idéalement 1,5. Pour le moment, si les États mettent en place des mesures rigoureuses, nous pouvons espérer un réchauffement avoisinant 2,7 degrés. Si rien n'est fait, le réchauffement pourrait passer la barre du 4 degrés entre 2050 et 2100, menaçant

carrément toute vie sur terre.

En novembre dernier, 15000 scientifiques ont lancé un véritable cri du cœur lors de la COP23 à Bonn, en Allemagne, où la FTQ était présente. « L'humanité court carrément à sa perte », ont-ils déclaré. Le coût des catastrophes climatiques en 2016 a avoisiné les 175 milliards \$ et environ 9 millions de personnes sont décédées l'année dernière à cause de la pollution.

C'est pourquoi la FTQ joint sa voix à des dizaines d'organisations



syndicales, environnementales, scientifiques, citoyennes ainsi qu'à des organisations liées à l'agriculture pour dire au ministre Moreau que son projet de règlement ne passe tout simplement pas la barre de l'acceptabilité et du bon sens.

Les organisations demandent dès maintenant un financement et un plan adéquat de transition juste. L'argent est disponible, la technologie existe; sortons des projets qui creusent notre tombe collective.

Le gouvernement du Québec en a la responsabilité. ■

C'EST PLUTÔT VERS UNE SORTIE IMMÉDIATE DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES QUE LE GOUVERNEMENT DEVRAIT SE DIRIGER EN PLANIFIANT ET EN FINANÇANT DÈS MAINTENANT UNE TRANSITION JUSTE POUR LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES, AINSI QUE LEURS COMMUNAUTÉS.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – NORD-DU-QUÉBEC

Les gens qui font la différence

«Lorsqu'il est question de prendre notre place et d'occuper l'espace public afin de faire valoir le point de vue des travailleurs et travailleuses de notre région, ce qui nous vient en tête c'est que d'autres avant nous ont tracé la voie et ont joué un rôle de premier plan dans le développement local et régional» – Gilles Chapadeau, conseiller régional FTQ pour l'Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec.

Des personnalités qui ont marqué le Conseil régional

Les membres du Conseil régional, ainsi que les conseillers et conseillères qui y ont joué le rôle de porte-parole, ont toujours occupé des fonctions importantes dans l'espace public de la région.

Ces hommes et ces femmes, qui proviennent des rangs de la FTQ et des syndicats affiliés, se sont de tout temps impliqués afin de représenter les travailleurs et travailleuses de la région. Et même à la retraite, ils continuent d'œuvrer auprès d'organismes de la région afin de faire entendre la voix des travailleurs et travailleuses.

Leurs priorités ont toujours été de s'assurer que le mouvement syndical soit partie prenante du développement régional. Évidemment, en énumérer quelques-uns, c'est aussi risquer d'en oublier d'autres. La place que le Conseil régional a la chance d'occuper aujourd'hui est le résultat

d'actions et de gestes posés par les personnes qui ont été précurseurs dans leur vision. Ils et elles ont su étendre leurs actions dans toutes les sphères d'activité pertinentes en partageant leurs connaissances, en portant le point de vue des travailleurs et travailleuses et en défendant leurs intérêts, et aussi ceux de tous les citoyens et les citoyennes.



ZONE IMAGE/PHOTO MICHEL FORTIN

Michel Cliche a été de toutes les batailles pour la région. Cet ancien conseiller régional a occupé les fonctions de conseiller municipal (1980 à 1983), de préfet (1989 à 2001) et de maire (2001 à 2006).



Diane Raymond, présidente du conseil régional entre 1989 et 2009 a été membre de l'exécutif du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) pendant 15 ans, et y a aussi assumé les fonctions de présidente. Elle a aussi été présidente de la Table en condition de vie des femmes et présidente du Conseil régional des partenaires du marché du travail pendant plusieurs années.



SERGE JONGUÉ

Louiselle Luneau a occupé le poste de trésorière au Conseil régional, ainsi que celui de représentante du comité de condition

Nouveau coordonnateur du Réseau FTQ des délégués sociaux et délégués sociaux Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais

Christian Vaillancourt a été embauché pour occuper le poste de coordonnateur du réseau à la suite du départ à la retraite de la consœur Brigitte Bergeron qui y a œuvré pendant 20 ans.

Originaire de Jonquière et diplômé en psychologie et en travail social, Christian est issu du milieu communautaire où il a travaillé depuis près de vingt ans comme intervenant en toxicomanie, formateur et conseiller en réorientation de carrière.

Il mettra son expérience à profit afin de maintenir le soutien aux délégués sociaux et aux délégués sociaux de la région. Vous pouvez communiquer avec lui aux coordonnées suivantes : 2679, boulevard du Royaume, bureau 110, Jonquière (Québec) G7S 5T1; téléphone : 418 699-0199; cellulaire : 418 376-3635; courriel : cvaillancourt@ftq.qc.ca.

Merci, Brigitte, pour ce mandat que tu as su relever avec brio et bienvenue dans la grande famille de la FTQ, Christian! ■



LOUISE TREMBLAY

féminine en région et à la FTQ. Impliquée au Regroupement des femmes, elle a participé au CA de l'Agence de la santé et des services sociaux ainsi qu'au Conseil arbitral de l'assurance-emploi (maintenant appelé le Tribunal de la sécurité sociale TSS).

Au Témiscamingue, Denis Rochon a été membre du Conseil régional et administrateur au CA de la Société de développement du Témiscamingue (SDT) pendant de nombreuses

années. Aujourd'hui à la retraite, il siège à la Commission finance de la SDT où il représente la FTQ.

«**CE QU'IL FAUT RETENIR, C'EST QUE NOS ACTIONS D'AUJOURD'HUI S'INSCRIVENT EN CONTINUITÉ AVEC CELLES DE NOS PRÉDÉCESSEURS ET QUE NOUS CONTINUONS DE POSER DES PIERRES SUR CETTE FONDATION.**»

– Gilles Chapadeau

Gérald Lemoyne, qui a siégé comme membre du conseil régional, a exercé les fonctions de maire de Label-sur-Quévillon pendant de nombreuses années. Denis Lévesque, un membre du conseil régional, a aussi occupé des fonctions de conseiller municipal.

À vous tous et aux milliers d'autres qui ont fait la différence en s'impliquant de près ou de loin au Conseil, merci! ■

RÉSEAU D'ENTRAIDE SYNDICALE EN OUTAOUAIS

27 ans à l'écoute!

C'est en 1990 que le Conseil régional FTQ de l'Outaouais a mis sur pied son réseau d'entraide syndicale. Aujourd'hui, plus d'une centaine de délégués sociaux et de déléguées sociales (DS) interviennent quotidiennement auprès de leurs collègues qui vivent des difficultés personnelles.

Le conseil régional, en partenariat avec Centraide Outaouais, organise annuellement des conférences auxquelles prennent part les DS afin d'échanger, de se ressourcer et de s'outiller pour le travail qu'ils exercent bénévolement dans leur milieu de travail.

«Ces rencontres sont des moments privilégiés, car elles permettent aux DS de partager des expériences et des façons de faire avec leurs pairs. On en profite également pour inviter des personnes-ressources

provenant de différents secteurs d'activités afin de diversifier l'offre de formation», explique Francine Bourré, responsable de ces rencontres devenues des incontournables dans la région.

25^e conférence annuelle

Tout récemment, la 25^e conférence annuelle s'est déroulée sous le thème *La drogue au boulot!* Avec la légalisation du cannabis qui frappe à nos portes, il était difficile d'être plus

d'actualité. La conférence portait sur les différentes drogues que l'on peut retrouver dans nos milieux de travail.

Cinq présentations étaient au programme

- ▼ *Drogues illégales, nouvelles tendances et comment mieux les reconnaître.* Une présentation réalisée par le Service de police de la Ville de Gatineau.
- ▼ *L'humoriste Maxim Martin, son combat*

face à la drogue. Les membres ont été témoin de la grande générosité de son témoignage portant sur son combat face à la drogue et l'alcool et comment il a failli saboter sa carrière et ruiner sa vie.

- ▼ *Drogues légales, sensibilisation aux effets néfastes.* Présentation dynamique de l'organisme communautaire Prévention CÉSAR sur les dangers des produits légaux, tels que l'alcool, les

boissons énergisantes, le café, le tabac ou les médicaments, qui peuvent avoir des effets néfastes sur notre santé.

- ▼ Le Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais a présenté les différents volets des services qu'il offre.
- ▼ M^e Danielle Lamy, avocate au SCFP, est venue répondre aux questions entourant les enjeux des tests de dépistage. ■

Quelques exemples...

En 2015, la thérapie par l'hypnose avec Damien Girard, maître-praticien de la Clinique d'hypnothérapie de l'Outaouais, a décortiqué les bienfaits de la thérapie par l'hypnose. Les membres ont même eu droit à une mini session d'autohypnose. En 2016, le sexe au boulot était le sujet retenu par madame Astrid Dansereau, une femme pas comme les autres, qui en a surpris plus d'un lorsqu'elle a mentionné qu'elle était un homme dans son ancienne vie. Dans son témoignage fort captivant, Astrid a brossé un portrait de sa transformation physique. D'une grande générosité, elle a répondu à toutes les interrogations, et ce, sans détour.



GUY CHAMPAGNE

Mettre fin aux abris fiscaux!

SUITE DE LA UNE

La première scène s'ouvre sur un grand hôpital. Un VUS gris anthracite s'approche de l'entrée. Vêtus de noir et le visage couvert d'un masque blanc, cinq hommes sortent du véhicule un sac à la main et se répartissent dans les couloirs de l'établissement. Tels des terroristes bien entraînés, ils marchent d'un pas alerte et décidé, sachant exactement comment accomplir leur mission en quelques minutes.

L'un d'eux se dirige vers un ascenseur et s'empare d'une trousse médicale d'urgence. Un autre s'approche d'une patiente alitée et arrache son masque à oxygène. Un troisième empoigne le tube d'un soluté. Ils se retrouvent tous les cinq sur un étage; celui qui semble le chef du groupe fait signe aux autres

de le suivre. Se taillant un chemin parmi le personnel, ils saccagent et volent tout sur leur passage: ils enlèvent un stéthoscope à un médecin, jettent des boîtes de médicaments dans leurs sacs, poussent des ordinateurs sur des chariots, puis lancent leur butin dans une ambulance, dont ils prennent le volant.

L'un d'eux s'attarde dans l'hôpital. Il s'arrête soudain quand il entend des cris derrière une porte: un bébé pleure. Il ouvre la porte, se penche au-dessus du bébé qui hurle dans un incubateur et coupe le courant. L'image devient noire, un texte apparaît à l'écran: «*Quand les entreprises ne paient pas leur juste part d'impôts, elles empêchent l'accès de tous aux services publics de base, comme les hôpitaux. Et ce sont les plus pauvres qui en payent le prix.*»

Cette vidéo est signée par Oxfam. Diffusée sur Internet, elle dure seulement deux minutes quatorze secondes, mais vous frappe en pleine figure. Le message porte, car il montre de façon crue et brutale que le recours aux paradis fiscaux est un crime et qu'il a un impact bien concret sur la vie de millions de gens. En 2015, la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale s'est penchée sur ce dossier. Dans son rapport unanime publié en avril

2017, elle a évalué que le recours aux paradis fiscaux à des fins d'évasion et d'évitement fiscaux entraîne des pertes, chaque année, de un à deux milliards de dollars au Québec. «*D'autres [experts] estiment ces pertes à des sommes encore plus considérables*», ajoute-t-elle dans son rapport¹.

Et si toutes les entreprises et ces gens payaient leurs impôts...

Deux milliards de dollars, c'est un minimum! Imaginez l'état de l'économie du Québec et de son filet de sécurité sociale si tous et toutes contribuaient à la hauteur de ses moyens? Cela permettrait des réinvestissements significatifs pour des soins à domicile décentes, des écoles sans moisissures, des centres de la petite enfance encore plus nombreux et accessibles, des infrastructures de transport en commun modernes, des prestations d'aide sociale bonifiées, etc.

Une question de volonté

Les révélations issues des *Panama Papers* et plus récemment des *Paradise Papers* montrent que les plus riches de ce monde en font largement usage. Pire! Personne n'est emprisonné ni même puni. Il s'agit d'un flagrant manque de solidarité!

En réponse au rapport de l'Assemblée nationale d'avril, le gouvernement libéral, par la voix du ministre Leitão, a présenté un plan d'action sur les paradis fiscaux. Ce plan est décevant: outre quelques avancées, toutes les pistes de solution plus ambitieuses formulées par la Commission des finances publiques ont été rejetées. Les stratagèmes fiscaux pourront donc être utilisés sans crainte de représailles; les ententes fiscales (conventions) avec des pays clairement identifiés comme un paradis fiscal ne seront pas remises en cause.

Il est urgent d'agir et de pousser les dirigeants politiques vers une réelle volonté de changer la donne. C'est pourquoi le collectif *Échec aux paradis fiscaux*, dont fait partie la FTQ, lance sa campagne *L'heure des solutions a sonné*. Au cours des prochains mois, la population aura l'occasion de manifester son indignation.

Suivez le collectif *Échec aux paradis fiscaux* sur leur page Facebook à l'adresse <https://www.facebook.com/echecparadisfiscaux.ca/>. ■

1. Assemblée nationale, *Le phénomène du recours aux paradis fiscaux observations, conclusions et recommandations*, Commission sur les finances publiques, mars 2017, 63 p.



81 % de gens trouvent inacceptable le recours aux paradis fiscaux par certains contribuables et certaines entreprises.

81 % des gens pensent que les gouvernements ne font pas assez d'efforts pour lutter contre le recours aux paradis fiscaux.

79 % estiment que la lutte contre les paradis fiscaux doit être une priorité lors des prochaines élections!

Source: Collectif Échec aux paradis fiscaux, SOM sondage omnibus par Internet, réalisé du 19 au 24 octobre 2017 auprès de 1 021 internautes adultes du Québec. [En ligne] echecparadisfiscaux.ca



Le 22 novembre, plusieurs personnes ont répondu à l'appel du collectif *Échec aux paradis fiscaux* qui organisait une manifestation devant l'Assemblée nationale du Québec afin de réclamer de vraies solutions contre le recours aux paradis fiscaux.

Former les leaders d'aujourd'hui et de demain

SUITE DE LA PAGE 1

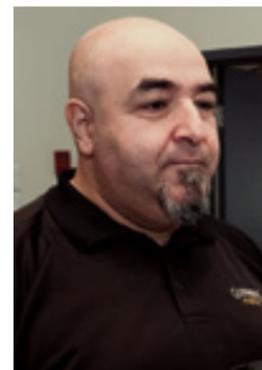
Ces sessions intensives leur permettent de quitter leur quotidien pendant cinq semaines pour pouvoir prendre du recul, partager et parfaire leurs connaissances.

Organisé et animé par l'équipe du service de l'éducation de la FTQ, le Collège reçoit des invités provenant de différents secteurs.

Les participants et participantes apprennent à jouer de tous les instruments pour mieux intervenir dans leur milieu de travail, mais aussi sur la place publique afin de jouer pleinement leur rôle d'acteur de changement.

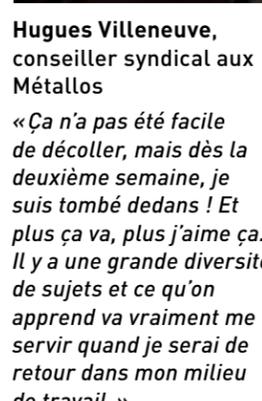
Le Monde ouvrier s'est rendu à Orford où la cuvée 2017 entamait sa troisième semaine.

Ce qu'ils et elles nous en ont dit :



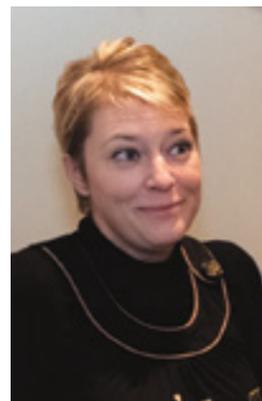
Martin Bélanger, représentant syndical au local AMI de la FTQ-Construction

«*J'en avais entendu parler et comme je suis un fervent défenseur de l'éducation syndicale, je me suis inscrit! Ça nous aide concrètement dans le rôle qu'on joue pour transmettre nos valeurs et faire connaître à nos membres le rôle fondamental que joue le mouvement syndical. Il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va!*»



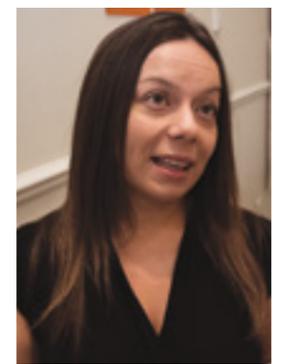
Hugues Villeneuve, conseiller syndical aux Métallos

«*Ça n'a pas été facile de décoller, mais dès la deuxième semaine, je suis tombé dedans! Et plus ça va, plus j'aime ça. Il y a une grande diversité de sujets et ce qu'on apprend va vraiment me servir quand je serai de retour dans mon milieu de travail.*»



Pascale Saint-Antoine, conseillère à l'UES-800.

«*Ça faisait longtemps que je voulais faire le Collège, mais mon emploi du temps ne me le permettait pas. C'est inspirant et ça nous permet de poser un nouveau regard sur le travail qu'on fait: quel luxe! Échanger avec nos collègues et comprendre les différentes réalités qu'ils et elles vivent, ça n'a pas de prix non plus.*»



Véronique Allard, conseillère à la formation au Fonds de solidarité FTQ

«*Il y a beaucoup de choses à apprendre, mais c'est tellement enrichissant. La diversité des contenus abordés, les échanges qu'on a la chance d'avoir avec nos confrères et consœurs d'autres milieux et les liens qu'on crée; c'est une richesse incroyable. Je suis agréablement surprise de cette super expérience.*» ■

LE COLLÈGE EST UNE OCCASION DE SORTIR DE L'ISOLEMENT, DE CÔTOYER DES COLLÈGUES QUI FONT LE MÊME TRAVAIL DANS D'AUTRES SECTEURS.

À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2017



MODERNISATION DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La balle est dans le camp du gouvernement

La modernisation et la révision de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) ainsi que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) sont en chantier depuis deux ans. Le mandat de proposer des éléments de modernisation sur la gouvernance, la prévention, la réparation et le financement du régime a été confié au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) formé de représentants syndicaux et patronaux. Après 53 séances de travail, un avis de modernisation a été présenté à la ministre du Travail.

En entrevue avec *Le Monde ouvrier*, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, qui siège au conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et du CCTM, et qui a participé aux travaux fait le point.

«Lorsque la loi a été adoptée en 1979, c'était la loi la plus révolutionnaire en Amérique du Nord en matière de prévention. Malheureusement, la loi n'a pas été mise en vigueur dans tous ses chapitres, dans tous les secteurs d'activités

économiques tels que la construction ou le secteur de la santé. Ce qui fait qu'aujourd'hui, sur 63 législations en Amérique du Nord en matière de prévention, le Québec est dernier de classe. Ce sont les travailleurs et travailleuses du Québec qui sont les moins bien protégés en matière de prévention», confie Serge Cadieux.

En 1979, on dénombrait quelque 300 000 lésions professionnelles par année. En 2017, on parle de moins de 100 000. Pourquoi? Parce qu'il a été démontré qu'en

CE SONT LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC QUI SONT LES MOINS BIEN PROTÉGÉS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION.

utilisant les quatre outils de prévention (les comités paritaires de santé et sécurité au travail, un représentant à la prévention choisi par les travailleurs, un programme de santé et un programme de prévention), on arrivait à des résultats positifs concrets puisqu'il y avait moins de lésions et moins de décès.

Encore beaucoup à faire

À la FTQ, le travail de réflexion, piloté par le secrétaire général, s'est fait en consultation avec les syndicats affiliés au sein du comité santé et sécurité du travail de la FTQ, ainsi qu'avec le directeur du service de la santé et sécurité du travail de la FTQ, Daniel Demers.

Le CCTM a présenté son travail de réflexion à la ministre en juillet dernier. «Ce rapport contient des consensus, mais il y a beaucoup

d'éléments fondamentaux sur lesquels les parties syndicales et patronales ne s'entendent pas : les représentants à la prévention dans tous les secteurs, l'avis du médecin traitant qui doit être prépondérant et la procédure de contestation du Bureau d'évaluation médicale ne sont que quelques-uns des éléments qui opposent patrons et syndicats.

Le groupe de travail a demandé à la ministre d'aller de l'avant avec les consensus et de suggérer des pistes de solution sur les éléments de discordance», explique Serge Cadieux.

«Il appartient désormais au gouvernement la responsabilité de moderniser la loi pour faire en sorte que le Québec soit de retour au premier rang en Amérique du Nord en matière de prévention. C'est tellement important pour les travailleurs et travailleuses que nous représentons. La balle est dans le camp du gouvernement. Malheureusement, je doute que cela se fasse avant la prochaine élection, mais soyez assurés que cela fera partie de notre plateforme électorale», conclut le secrétaire général. ■

COLLOQUE FTQ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Une activité courue!

Près de deux cent cinquante personnes ont participé, les 13 et 14 octobre dernier, à Trois-Rivières, au Colloque FTQ en santé et sécurité du travail. Une tradition courue par des militants et militantes des quatre coins du Québec qui s'impliquent et s'intéressent à la prévention de la santé et de la sécurité du travail et à l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles.

Outiller les militants

Chaque année, le service de l'éducation et le service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ font preuve d'imagination et de débrouillardise afin de trouver des invités qui sauront alimenter les discussions, répondre aux questions et bonifier le coffre à outils des militants et militantes.

Afin de bien mettre la table, Daniel Demers, du service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ, a expliqué la composition et le fonctionnement du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), ainsi que le mandat des différents comités techniques appelés à faire des recommandations au CA sur différents sujets reliés à la prévention et à l'indemnisation.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FTQ, SERGE CADIEUX, A PROFITÉ DE L'ÉVÉNEMENT POUR VENIR DISCUTER DES GRANDS ENJEUX ENTOURANT L'AVIS PRODUIT POUR LA MINISTRE DU TRAVAIL PAR LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CCTM) POUR LA RÉFORME DU RÉGIME QUÉBÉCOIS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL, AINSI QUE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES À LA FTQ PAR LA CNESST.

Une belle «fourchette d'invités»

En plénière, M^e Frédéric Tremblay, avocat chez Poudrier Bradet Avocats, a échangé avec les personnes présentes sur l'enjeu de la protection contre la discrimination au travail en raison d'un handicap, en expliquant notamment l'arrêt Caron et l'obligation d'accommodement pour handicap. Il a également



Serge Cadieux en entrevue avec Jean Laverdière, du service des communications de la FTQ



ERIC DEMERS



fait un survol de la jurisprudence du Tribunal administratif du travail (TAT) depuis la décision de la Cour d'appel.

En atelier, M^e Luc Côté, chef d'équipe au service Conseil, recherche et diffusion de la jurisprudence au TAT, a présenté une revue de la jurisprudence du TAT des dernières années.

Il a aussi dévoilé le site TOPO-SST, nouvel outil de recherche informatique qui permet de prendre connaissance de l'état de la jurisprudence quant à l'application et à l'interprétation des dispositions de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

Josianne Roy, chimiste chez IMD Expert-Conseil, a quant à elle présenté un document intitulé *Contaminants chimiques cancérigènes au travail* permettant de prendre conscience de la difficulté de déterminer les expositions professionnelles aux contaminants chimiques cancérigènes. Elle a également donné quelques solutions pour réduire les expositions professionnelles aux contaminants cancérigènes.

Martin Chadouin, ergonomiste et candidat au doctorat interdisciplinaire en santé et société à l'UQAM, s'intéresse à la question de la prise en compte du travail réel dans les entreprises et les organisations publiques. Il a exposé sa vision à partir d'une présentation intitulée *Organiser l'action syndicale autour du travail réel*.

Il a également présenté un livret conçu par le service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ et qui aborde les enjeux d'une pratique syndicale basée sur l'analyse du travail.

Geneviève Baril-Gingras, professeure titulaire au département des relations industrielles de l'Université Laval, a présenté un document intitulé *Intégrer la prévention aux structures, à la négociation et dans l'action syndicale au quotidien : Bon pour la santé des membres du syndicat!* contenant les résultats de sa recherche. Celle-ci s'interroge sur la façon dont les syndicats agissent dans les milieux de travail de manière significative sur les conditions d'emploi et de travail qui affectent la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses.

L'équipe vous dit à l'année prochaine! ■



DEWSE CAMERON

Le programme de réadaptation professionnelle, un processus à prendre au sérieux!

Les faits

Normand Rhéaume occupe un emploi de boucher dans un marché d'alimentation depuis quatre années lorsqu'il subit, le 2 juillet 2012, un accident de travail impliquant son épaule droite. Il est alors âgé de 56 ans. La lésion du travailleur est consolidée en décembre 2015, avec des limitations fonctionnelles qui l'empêchent de reprendre son emploi de boucher ainsi que tout autre emploi disponible chez son employeur.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) offre donc une réadaptation professionnelle au travailleur dans le but de retenir un emploi convenable que ce dernier pourra exercer ailleurs sur le marché du travail.

Au terme de ce processus de réadaptation qui se déroule à l'intérieur d'une seule rencontre, la CNESST rend une décision déclarant que le travailleur est capable d'exercer un emploi convenable de préposé à l'accueil et aux renseignements à compter du 14 avril 2016.

Cette décision de la CNESST a été contestée par le syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) et une audience s'est tenue devant le Tribunal administratif du travail.

Voici les arguments mis de l'avant par la représentante des TUAC 500 au service de santé et sécurité, Michelle Vanasse :

- ▼ Cet emploi convenable retenu par la CNESST n'était pas approprié pour le travailleur, puisqu'il ne tenait pas compte de sa personnalité.
- ▼ Cet emploi ne respectait pas les qualifications professionnelles de Normand Rhéaume, puisque ce dernier avait toujours exercé des emplois manuels sans contact direct avec la clientèle.
- ▼ Cet emploi convenable n'offrait pas de possibilités raisonnables d'embauche, le travailleur étant à l'aube de ses 60 ans au moment de cette décision et ne détenant aucune expérience ou compétence transférables dans ce domaine.

Décision du Tribunal

Le Tribunal a retenu la plupart des arguments des TUAC et a annulé la décision de la CNESST, déclarant que l'emploi de préposé à l'accueil et aux renseignements ne représentait pas un emploi convenable pour le travailleur.

Le Tribunal a tenu à rappeler l'importance d'effectuer une démarche sérieuse lors de la détermination d'un emploi convenable, ce qui n'avait pas été fait dans le dossier de Normand Rhéaume.

En effet, au terme d'une seule rencontre au cours de laquelle l'agent de la CNESST avait mal rapporté



Normand Rhéaume en compagnie de Michelle Vanasse, représentante des TUAC 500 au service de santé et sécurité, qui a défendu sa cause devant le Tribunal administratif du travail.

TUAC QUÉBEC

les expériences de travail ainsi que la formation professionnelle du travailleur, la CNESST avait rendu sa décision en se basant sur ces données erronées. Le travailleur possédait une expérience plutôt limitée dans le domaine du service à la clientèle et sa personnalité ne cadrerait pas avec les aptitudes requises dans de tels emplois.

Malgré les cours en informatique suivis à la demande de la CNESST, le travailleur ne maîtrisait pas les notions enseignées, rendant sa candidature beaucoup moins attrayante pour un emploi dans le domaine du service à la clientèle.

D'ailleurs, le Tribunal a souligné le fait que les nombreuses démarches infructueuses effectuées par le travailleur pour se trouver un emploi dans ce domaine étaient éloquentes : l'emploi de préposé à l'accueil et aux renseignements ne constituait pas un emploi convenable pour le travailleur. ■

En annulant la décision de la CNESST, le travailleur a pu bénéficier d'un nouveau processus de réadaptation professionnelle. Il a ainsi pu récupérer son droit de recevoir des indemnités de remplacement du revenu, indemnités qu'il ne recevait plus lors de la tenue de l'audience. Au moment d'écrire ces lignes, cela représente plus de 16 mois d'indemnités pour le travailleur, sans compter le droit à l'indemnité réduite qu'il pourra continuer de recevoir après ces 16 mois. Pour Normand Rhéaume, cela représente ENFIN une vraie chance de se trouver un emploi qui sera adapté à sa nouvelle réalité !

TÉMOIGNAGES

Normand Rhéaume

Sans mon syndicat, il m'aurait fallu engager un avocat pour me défendre. Mais en raison de mes moyens plutôt limités, cela n'aurait pas été possible, et j'aurais eu à me défendre seul devant le tribunal.

L'aide de mon syndicat a été très précieuse pour bien me préparer à l'audience. Avec mon avocate, je me sentais en position de force face à mon employeur et face à la CNESST. Étant une personne qui parle peu, je n'aurais pas été en mesure de présenter tous mes arguments devant le tribunal. Mon syndicat a fait toute la différence, et je suis très

heureux de la décision rendue par le tribunal.

Michelle Vanasse

Avocate et représentante syndicale, TUAC 500

Lorsque monsieur Rhéaume a communiqué avec moi la première fois, il souhaitait simplement avoir des informations sur son droit de conserver ses indemnités de remplacement du revenu advenant le cas où il se trouvait un emploi à temps partiel. En discutant avec lui, il m'a informée de la décision de capacité rendue par la CNESST à l'égard de l'emploi de préposé

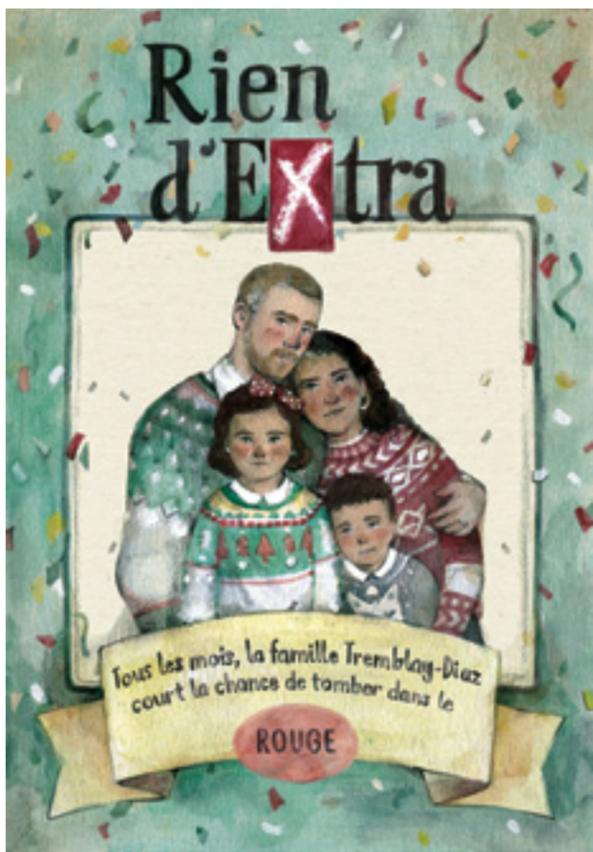
à l'accueil et aux renseignements.

Si, au départ, monsieur Rhéaume se disait prêt à tenter une recherche d'emploi dans ce domaine, pour ma part j'étais loin d'être convaincue qu'il s'agit d'un emploi qui convienne à sa situation, d'autant plus que le salaire retenu par la CNESST pour cet emploi était supérieure à celle du salaire minimum. Ainsi, cela signifiait que monsieur Rhéaume ne recevrait plus aucune indemnité de la CNESST après son année de recherche d'emploi.

D'un commun accord, nous avons donc convenu de contester cette décision et de valider dans les mois suivants si sa recherche d'emploi

dans ce domaine avait porté fruit. Monsieur Rhéaume a démontré beaucoup de sérieux dans sa démarche en recherche d'emploi, postulant à plus d'une centaine d'offres. Il a conservé toutes les preuves de sa démarche et des suivis qu'il a effectués auprès des employeurs potentiels.

Lorsque nous nous sommes reparlés quelques mois plus tard, monsieur Rhéaume était maintenant convaincu qu'il ne réussirait jamais à se trouver un emploi dans ce domaine, puisque sa candidature était toujours refusée pour manque d'expérience. Nous avons donc décidé d'aller de l'avant dans sa contestation. ■



Une tradition solidaire

En voie de devenir officiellement une véritable tradition du temps des fêtes du Collectif pour un Québec sans pauvreté, la campagne des cartes postales est de retour! Et cette cinquième édition ne manque pas de jouer elle aussi d'audace pour sensibiliser la population et rappeler la nature politique des enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale.

Réalisées en collaboration avec l'illustratrice Mathilde Cinq-Mars, les cartes proposent un portrait de quelques personnages en situation de pauvreté. L'originalité de ces portraits tient au détournement de loteries bien connues. Ainsi, Michel, le personnage qui reçoit des prestations d'aide sociale, est « Perdant à tous les mois »; Malaïka, qui travaille à temps plein toute l'année, n'a « Pas de célébration », alors que Suzanne, jeune retraitée, tourne « La roue de l'Infortune » et que la famille Tremblay-Diaz (notre photo) ne peut s'offrir « Rien d'Extra ».

Pour en apprendre davantage sur les situations de Michel, de Malaïka, de Suzanne et de la famille Tremblay-Diaz, se trouve sous leur portrait une petite devinette dont la réponse est cachée... dans une case à gratter! Ce détournement des loteries permet de rappeler qu'au Québec, où une personne sur dix ne couvre pas ses besoins de base, la pauvreté est probablement la loterie qui fait malheureusement le plus de « gagnants » et de « gagnantes ».

Pour en commander ou pour les télécharger: www.pauvrete.qc.ca. ■

APPEL À TOUS

Mettons le français au travail



Le service de la francisation de la FTQ entreprendra dans les prochaines semaines une campagne de trois ans appelée *Mettons le français au travail*. Cette opération vise à faire prendre conscience aux membres de la direction et

du personnel des entreprises de cinquante employés ou moins, de l'importance de travailler et de faire des affaires en français au Québec.

Grâce au soutien de l'Office québécois de la langue française (OQLF), la FTQ sera active dans cette catégorie d'entreprise non assujettie aux dispositions relatives à la Charte de la langue française. Ainsi, dans un premier temps, la FTQ examinera la situation actuelle de ces petites et moyennes entreprises. Puis, en collaboration avec la firme Léger, elle procédera à une enquête qui lui permettra, à la fin du processus, d'élaborer une stratégie pour accroître l'utilisation du français dans ces entreprises.

Les syndicats affiliés à la FTQ seront contactés prochainement afin de collaborer à la réussite de cette opération. Si vous souhaitez être des nôtres et collaborer à cette campagne, vous pouvez, dès maintenant, communiquer avec Gilles Grondin (ggrondin@ftq.qc.ca ou 514 383-8031) du service de la francisation. ■

Projet loi n° 151 sur les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur

La FTQ a présenté devant la Commission de la culture et de l'éducation son mémoire sur le projet de loi n° 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. La FTQ, qui a depuis longtemps pris position contre toutes les formes de discrimination et de violence, a qualifié de positif ce projet de loi tout en souhaitant qu'il soit amélioré.

Étaient présents : Serge Cadieux, secrétaire général de la FTQ, Shanie Morasse, responsable de la convention collective du Syndicat des étudiants et étudiantes employé-e-s de l'UQAM affilié à l'AFPC-Québec, Carole Neill, présidente du Conseil provincial secteur universitaire du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), ainsi que Sylvie Lépine, conseillère du service de la condition féminine de la FTQ. ■



Les travailleurs réunis à Chicago pour appeler à la solidarité syndicale

ALENA 2

Sommet de la société civile à Chicago

Dans le cadre de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) imposée par le président des États-Unis Donald Trump, une série de rencontres stratégiques ont été organisées ces derniers mois. La FTQ a participé à ces rencontres avec les organisations syndicales et sociales du Canada, des États-Unis et du Mexique. La plus récente, qui a eu lieu à Chicago les 19 et 20 octobre dernier, a été l'occasion de réfléchir aux meilleures stratégies à adop-

ter. Un appel à la solidarité et à l'action a été lancé pour que tous les groupes de la société civile s'élèvent contre un traité qui placerait encore une fois les intérêts des grandes corporations devant les droits des travailleuses et travailleurs et le bien commun de nos populations.

Dans sa mouture actuelle, l'ALENA a eu de nombreux impacts négatifs. Ceci est particulièrement frappant au Mexique où ces impacts ont creusé encore davantage les inégalités. Les maquiladoras appartenant à des intérêts étrangers se sont développées de façon importante le long de la frontière américano-mexicaine depuis 20 ans. Les droits sociaux et du travail y sont continuellement bafoués et la répression envers les syndicats représentatifs est devenue intolérable.

La FTQ et ses partenaires québécois ont profité de la Journée mondiale pour le travail décent, le 7 octobre dernier, pour rappeler que l'ALENA 2 doit permettre un accroissement des salaires et favoriser le respect des droits sociaux, partout en Amérique du Nord. L'ouverture du gouvernement Trudeau à faire valoir les enjeux sociaux et du travail dans le cadre de ces négociations a été saluée, mais jugée insuffisante face au pouvoir exorbitant des lobbyistes d'entreprises multinationales. Les groupes réclament notamment le retrait pur et simple du chapitre 11 de l'ALENA qui protège les droits des investisseurs et permet aux entreprises de poursuivre les gouvernements et de contester des lois démocratiquement adoptées.

La FTQ suit le dossier de près. La sixième ronde de renégociation de l'ALENA se tiendra à Montréal du 23 au 27 janvier prochain. ■

« CE MODÈLE DE COMMERCE PERMET AUX ENTREPRISES MULTINATIONALES D'EXPLOITER À OUVRANCE LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS EN SITUATION PRÉCAIRE EN PLUS DE POLLUER L'ENVIRONNEMENT. »

– Jeff Schuhrke du *Working In These Times* aux États-Unis

AGIR POUR RELANCER LES DOMAINES AGRICOLE ET FORESTIER DES RÉGIONS DE L'EST-DU-QUÉBEC

Se donner les moyens de réussir

De nombreuses MRC des régions de l'Est-du-Québec sont confrontées au défi colossal que pose la dévitalisation de leurs communautés. À la densité de la population qui s'amenuise à mesure que les courbes démographiques pointent vers le bas s'ajoute un vieillissement de la population engendré notamment par des décennies de flux migratoires négatifs.

Cette réalité plombe la capacité concurrentielle des entreprises du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Pour les entrepreneurs, les services de proximité s'éloignent lorsqu'ils

ferment boutique. Le problème de l'accessibilité à une main-d'œuvre qualifiée, qui est un enjeu national par ailleurs, est criant dans ces deux régions. C'est sans parler des problèmes associés à la fragilisation des chaînes logistiques, qui entraînent de véritables casse-têtes pour les entrepreneurs. En fait, dans ces régions, c'est l'ensemble des conditions socio-économiques nécessaires au développement des fermes qui se resserrent et se détériorent.

Ces constats, tirés d'une abondante littérature, commandent une réponse institutionnelle d'envergure qui sortira d'une approche homéopathique. Les

mesures adoptées au cours des dernières années afin d'atténuer les dynamiques de dévitalisation n'ont pas été à la hauteur du phénomène et n'ont pas donné les résultats attendus. Il faudra aller plus loin et mettre de l'avant de nouveaux moyens afin de renverser les spirales régressives associées à ces dynamiques.

Parce qu'elles ont été au cœur du développement des communautés rurales, l'agriculture et la foresterie font partie de la solution à long terme. La relance de ces deux domaines est l'une des pierres angulaires de toute stratégie de revitalisation des milieux

et de renforcement du tissu entrepreneurial des deux régions de l'Est-du-Québec.

L'élaboration de la politique bioalimentaire du Québec offre une opportunité décisive pour fournir les bases institutionnelles d'une telle relance. Une nouvelle génération de politiques publiques et d'instruments de développement est requise aujourd'hui pour donner aux producteurs et aux communautés rurales la capacité de maîtriser leur avenir. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des régions qui, comme celles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, sont aux prises avec des facteurs

démographiques et territoriaux affectant négativement leurs bases économiques.

Le plus récent rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) brosse un tableau général des conditions dans lesquelles les entreprises agricoles doivent composer dans ces régions. Il propose ensuite des avenues structurantes

pour étoffer la future politique bioalimentaire. Cette dernière constituera l'instance privilégiée pour instituer de nouveaux instruments visant non seulement à agir sur les facteurs territoriaux du développement, mais aussi à assurer la pérennité du modèle agricole québécois dans toutes les régions du Québec.

Le rapport est disponible au www.irec.net. ■





ERIC DEMERS

Le président de la FTQ, Daniel Boyer, et le président et chef de la direction du Fonds de solidarité, Gaétan Morin, étaient fiers de remettre une contribution de 2500 \$ au Carrefour jeunesse emploi Saint-Laurent. Cette contribution provient notamment de la vente de livres usagés réalisée dans le cadre des activités entourant la Journée internationale du français. La présidente du conseil d'administration du Carrefour Jeunesse-Emploi Saint-Laurent, Annik Bissonnette, ainsi que la directrice adjointe, Marisa De Castro, ont accepté ce montant qui sera remis à des participants méritants.

AVANTAGE RETRAITE^{MC}, UN PRODUIT EXCLUSIF POUR LES RETRAITÉS ET LES NOUVEAUX RETRAITÉS.

Votre couverture d'assurance collective s'est terminée depuis moins de 60 jours? Ce régime est pour vous!

En effet, c'est un produit d'assurance offert à un prix très compétitif qui comprend, entre autres, le remboursement à 100% de:

- L'assurance voyage et l'annulation voyage;
- L'hospitalisation en chambre semi-privée;
- Certains médicaments non remboursés par la RAMQ;
- Résonances magnétiques.

Plusieurs autres frais sont également remboursés et un volet d'assurance vie est aussi disponible en option.

Pour en savoir plus :

Visitez le www.assurancesdesretraites.ca.
Téléphonez sans frais au 1 844 333-5267.

Un produit offert par Desjardins Assurances, compagnie d'assurance vie. Propulsé par Assurances pour les retraités RVARC Inc. et la Fédération des Syndicalistes à la Retraite du Québec.



DÉPÔT DU PROJET DE LOI SUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS La FTQ en commission parlementaire

La FTQ suit de près le dossier de la légalisation du cannabis depuis l'annonce du gouvernement fédéral au printemps 2017. Le projet de loi sur son encadrement au Québec a été déposé le 16 novembre dernier par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois. Au moment de mettre sous presse, la FTQ préparait son mémoire qu'elle présentera conjointement avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) en commission parlementaire, le 7 décembre.

D'entrée de jeu, la FTQ saluera la décision gouvernementale visant à confier à une société d'État la prise en charge responsable du cannabis afin d'atteindre

ses objectifs de santé publique. La centrale se réjouit également de la décision de confier la distribution des commandes en ligne exclusivement à Postes Canada.

Toutefois, certaines imprécisions contenues dans le projet de loi soulèvent des enjeux économiques importants. Dans la perspective où Québec va de l'avant avec la légalisation du cannabis, la FTQ est d'avis que les producteurs agricoles d'ici devraient être aux premières loges de la stratégie gouvernementale au chapitre de la production. Or, cela ne semble pas être le cas.

« Il revient au gouvernement du Québec de mettre en place les conditions favorables pour que, dès l'entrée en vigueur de la loi, les

producteurs en serre soient prêts à produire afin de leur permettre de prendre part pleinement à ce nouveau marché », affirme le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

Celui-ci rappelle également au gouvernement qu'il doit s'engager résolument à défendre les droits des travailleurs et travailleuses. Bien que le projet de loi n'aborde pas la question des milieux de travail, la centrale demeure vigilante quant aux demandes abusives des employeurs qui voudraient se voir octroyer plus de pouvoir quant aux tests de dépistages.

Rappelons que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) contient déjà des outils pouvant aider les personnes aux prises avec des problèmes de consommation dans

les milieux de travail. Malheureusement, cette loi ne touche environ que 10% des entreprises. C'est entre autres pourquoi la FTQ réclame depuis 35 ans d'assujettir toutes les entreprises de plus de 20 personnes aux dispositions sur la prévention prévue dans la loi.

« Les stratégies de prévention sont nettement plus efficaces pour contrer un problème de consommation que les approches punitives. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement, depuis les premières consultations, d'être prudent et d'encourager la mise en place de politiques d'entreprise misant davantage sur la prévention et les réseaux d'entraide par les pairs, comme celui des délégués sociaux et des déléguées sociales, plutôt que sur la coercition. », explique Serge Cadieux. ■

CLIN D'ŒIL SUR L'HISTOIRE

Passez-vous par la 720 ?



ERIC DEMERS



ARCHIVES MONTRÉAL

Si vous empruntez l'autoroute Ville-Marie, vous passez au travers de ce qui fut, avant 1965, des quartiers remplis de commerces, d'entreprises et d'habitations. Des photographes de la Ville de Montréal visitent les maisons où devra passer l'A-720 pour y déposer les identifications numériques du tracé de la future autoroute. Des quartiers complets disparaîtront, beaucoup de résidents seront expropriés et de nombreuses familles déplacées... ■

Nouvelle conseillère au service de la comptabilité



Anne-Marie Nadeau a joint l'équipe de la FTQ en mai dernier à titre de directrice des finances. Diplômée de HEC Montréal, Anne-Marie, CPA et CA, possède plus de vingt ans d'expérience dans le domaine de la gestion financière et de la comptabilité. Elle a notamment travaillé pendant sept ans au sein d'un cabinet comptable (Deloitte) et

chez Renaud-Bray en tant que directrice des finances pendant vingt-et-un ans.

Bienvenue dans la grande famille de la FTQ, Anne-Marie, et bonne chance dans tes nouveaux défis! ■

LES MOTS QU'IL FAUT

Clause de parité salariale

Clause d'une convention collective par laquelle l'employeur s'engage à accorder automatiquement les gains ou les avantages supérieurs qui pourraient être obtenus, pour des emplois similaires, dans des organismes ou des entreprises déterminés.

Le terme français **clause remorque** est à éviter, car il s'agit d'un calque inutile de l'anglais *trailer clause*.

Synonyme : clause de parité

Terme à éviter : clause remorque. ■

Source : OQLF

Bonne retraite, Richard !

Après 40 ans de militantisme au Syndicat québécois des employés et employés de service, section locale 298 (SQEES-298), dont 23 ans à titre de conseiller syndical, 5 ans au poste de vice-président au service aux membres ainsi que 2 ans comme président, le confrère Richard Belhumeur a pris sa retraite en octobre dernier. « C'est avec un sentiment de devoir accompli que je quitte mes fonctions. Le SQEES-298 a progressé grandement depuis les années 1970 et je suis certain qu'il saura faire face aux divers défis qui se présenteront à l'avenir. Cette organisation est aujourd'hui à l'avant-garde du syndicalisme dans plusieurs secteurs et je suis fier d'avoir pu y apporter ma contribution, aussi modeste soit-elle », explique le nouveau retraité.

Au cours de sa carrière syndicale, Richard Belhumeur a fait partie de plusieurs comités de négociation du secteur public pour le SQEES-298, négocié des dizaines de conventions collectives et plaidé devant les divers tribunaux administratifs. Tes consœurs et tes confrères de la FTQ te souhaitent une merveilleuse retraite auprès des tiens. ■



COOP BELVÈRE

Richard Belhumeur
Vice-président, FTQ et président SQEES-298

CONFLITS FTQ AU 30 NOVEMBRE 2017

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	QUÉBEC	23	UES-800	2017-11-06 (GRÈVE)
DELASTEK	GRAND-MÈRE	49	UNIFOR-1209	2015-04-01 (GRÈVE)
KIA LONGUEUIL	BOUCHERVILLE	10	UNIFOR-4511	2017-09-18 (LOCK-OUT)
MOULAGE SOUS PRESSION AMT	SAINT-CYPRIEN	85	UNIFOR-1044	2017-05-10 (GRÈVE)
RÉSIDENCE L'ÉDEN	LAVAL	148	SQEES-298	2017-11-22 (GRÈVE)
ENTREPRISES AMBULANCIÈRES	PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC	1000	FTPQ-592	2017-02-02 (GRÈVE)

Sensibiliser pour combattre le racisme

Dans les milieux de travail, la discrimination peut être encore présente. Cela est contraire aux statuts des syndicats et, souvent, aux conventions collectives.

Les syndicats sont fondés sur les valeurs d'équité, de solidarité et de dignité. Ils luttent pour le respect des droits de toutes et de tous. C'est pourquoi nous travaillons à faire tomber les barrières qui empêchent certains groupes racisés de participer au marché de l'emploi, mais aussi à la vie sociale et culturelle.

Pour combattre le racisme systémique à tous les niveaux, les syndicats doivent veiller à ce que les milieux de travail soient exempts de discrimination envers toutes les personnes.

C'est au cœur de la mission de la FTQ et de son combat pour la justice sociale.

RACISME ET DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES Des mots pour le dire

Le racisme est un ensemble d'idées, d'attitudes ou d'actes qui ont pour effet d'inférioriser des groupes ethnoculturels et nationaux, sur les plans économique, culturel et politique, les empêchant ainsi de profiter des avantages consentis à l'ensemble des citoyennes et citoyens.

La racisation est à l'œuvre lorsqu'on donne aux différences culturelles ou de couleur de peau une valeur immuable

ou déterminante sur les comportements individuels. Aujourd'hui, l'expression « personnes racisées » est préférable à celle de « minorités visibles », afin de mettre l'accent sur le fait que ces personnes font l'objet d'un processus de racisation.

La discrimination systémique peut être définie comme une forme de discrimination causée par un ensemble de faits tels que des politiques institutionnelles, des processus décisionnels, des comportements et des attitudes qui, souvent inconscients et anodins en apparence, produisent des effets d'exclusion.

On peut donc parler de racisme systémique lorsqu'un groupe de personnes racisées est victime d'une discrimination systémique.

Le racisme systémique est un obstacle à la solidarité, à la mobilisation et au rapport de force syndical.

Pour commander des dépliants ou pour toutes autres questions, vous pouvez nous écrire à info@ftq.qc.ca. ■



Marathons d'écriture : écrire ça libère !

Objectifs pour 2017 :

- envoyer du Québec et du Canada plus de 80 000 messages d'espoir manuscrits et en ligne aux victimes de violation des droits humains dans le monde.

- souligner partout dans le monde pour la *Journée internationale des droits humains*.

Le 21 novembre dernier, le président de la FTQ, Daniel Boyer, était en compagnie des deux porte-parole, Françoise David, ex-députée et

militante féministe, et l'humoriste Fred Dubé qui se sont joints à Amnistie internationale Canada francophone (AICF) pour inviter le plus grand nombre de personnes à participer aux *Marathons d'écriture : écrire, ça libère*.

Écrire une lettre manuscrite ou virtuelle, ça libère ! : marathons. amnistie.ca

Le principe des marathons d'écriture est simple : faire

écrire, au plus grand nombre possible de personnes, des mots d'encouragement et de soutien aux personnes qui sont injustement emprisonnées ou dont les droits sont bafoués. Depuis plus de 12 ans, les marathons d'écriture ont fait la preuve de leur efficacité puisque plus de 65 % des personnes emprisonnées sont libérées. Écrire, ça marche et ça libère !

« Je gagne ma vie grâce à la liberté d'expression. Les personnes à qui nous allons écrire ont perdu une part de leur vie à cause de la liberté d'expression. La moindre des choses, c'est que nous utilisions la nôtre pour défendre la leur », rappelle le porte-parole, Fred Dubé.

Un appui sans précédent aux marathons d'écriture d'AICF de la part d'associations syndicales, communautaires, éducatives et culturelles du Québec. ■



UN REER+ POUR ÉPARGNER PLUS



Savez-vous pourquoi, lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, vous bénéficiez de 30% d'économies d'impôt supplémentaires ?

Parce que le Fonds a une mission unique : aider l'économie du Québec. En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire.



fondsftq.com

1 800 567-FONDS (3663)

FONDS
de solidarité FTQ

[f](#) [t](#) [y](#) FondsFTQ

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / OCTOBRE-NOVEMBRE 2017

- ▼ **AFPC** : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal – Verdun.
- ▼ **MÉTALLOS** : Camions Rouanda inc. – Rouyn-Noranda, Acuity Holdings, Inc. – Dorval, Services de sécurité Allied Universal du Canada – Mirabel – Salaberry-de-Valleyfield, Runic Sport (Division Mondor) – Saint-Jean-sur-Richelieu, Van-Action (2005) Inc. – Laval, La Maison du Pharillon – Montréal, 9215-7510 Québec inc. Ampac, une filiale de ProAmpac – Terrebonne, Transport Padlayat inc. – Projet Nunavik Nickel, A & J.L. Bourgeois Ltée – Contrecoeur, Hôtel Quality Inn Sept-Îles – Sept-Îles, Trans-Sol Aviation Service inc. – Sept-Îles, Avjet Holding inc. – Sept-Îles.
- ▼ **SCFP** : La Société des casinos du Québec inc. – Gatineau, Ville de Gatineau – Tous les établissements, Université de Montréal – Montréal.
- ▼ **SPQ** : Ville de Mont-Joli – Tous ses établissements étant utilisés comme poste ou caserne.
- ▼ **SOEES-298** : Manoir Joie de vivre – Sainte-Thérèse.
- ▼ **TEAMSTERS** : Aramark Québec inc. – Manic 5 et Hart Jaunes opérée et maintenue par Hydro-Québec, SGS Canada inc. – Montréal, Coopérative de Solidarité Collecte, Transport, Valorisation Mauricie – Shawinigan.
- ▼ **TUAC** : Stonix, Granit & Marbre inc. – Laval, Agromex inc. – Henryville, Les Céramiques Royal Itée – Saint-Léonard, Château marbre et granit – Saint-Léonard, Granicor inc. – Saint-Augustin-de-Desmaures, Opérations de détail, une division de Metro Richelieu inc. – Québec, Asselin & Asselin Arpentiers-Géomètres inc. – Rimouski.
- ▼ **UES-800** : Maisons chez Lise inc. – Longueuil.
- ▼ **UNIFOR** : Air Liquide Canada inc. – Bécancour, PF Résolu Canada inc. Usine Kénogami – Jonquière.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires
Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3		



Abonnez-vous à ftq.qc.ca/monde-ouvrier.



Fondé en 1916, *Le Monde ouvrier* est la plus ancienne publication syndicale au Québec et au Canada. Tiré à près de 40 000 exemplaires et distribué gratuitement, ce périodique est un bon exemple du rôle majeur joué par la FTQ dans la circulation d'information.